

L'agrégation

Guide de planification*

Présentation du 4 juin 2024

* Seul le texte de la convention collective a valeur légale

Objectifs de la présentation



Survol des clauses de la convention collective



Éléments importants et composition du dossier



Dates importantes



Répondre aux questions

Ressources disponibles

Convention collective 2023-2027

- Chapitres 4.5 à 4.7 et 4.9
- Chapitre 3.3 (PSO)

Critères de promotion (normes générales ou spécifiques)

- Intranet du VRRHF – sous l'onglet promotion

Guide du SPUL

- Guide de planification (site Web du SPUL)
- CACC : cacc@spul.ca

L'objectif du processus



En plus de rencontrer les exigences liées au rang d'adjoint, fait preuve d'autonomie et de compétence dans l'exercice de ses fonctions professorales (enseignement, recherche ou création, participation interne) – critères de promotion



Doit avoir fait la preuve de pouvoir exécuter ses tâches professorales avec une compétence langagière fonctionnelle du français



L'agrégation confère la permanence

Évaluation d'un.e professeur.e



Chapitre 4.5 : L'évaluation est faite par la ou le responsable. Elle est suivie de sa recommandation, puis d'une décision rendue par la vice-rectrice ou le vice-recteur



Chapitre 4.6 : Critères et normes d'évaluation en vue de l'agrégation



Chapitre 4.7 : L'agrégation



Chapitre 4.9 : Dossier

Composition du dossier (4.9.02)



***Rapport consolidé**

**Modèle et guide de préparation @SPUL*



Curriculum vitae à jour



Lettres d'avis (selon les critères)



Charges de travail et Rapports annuels d'activités



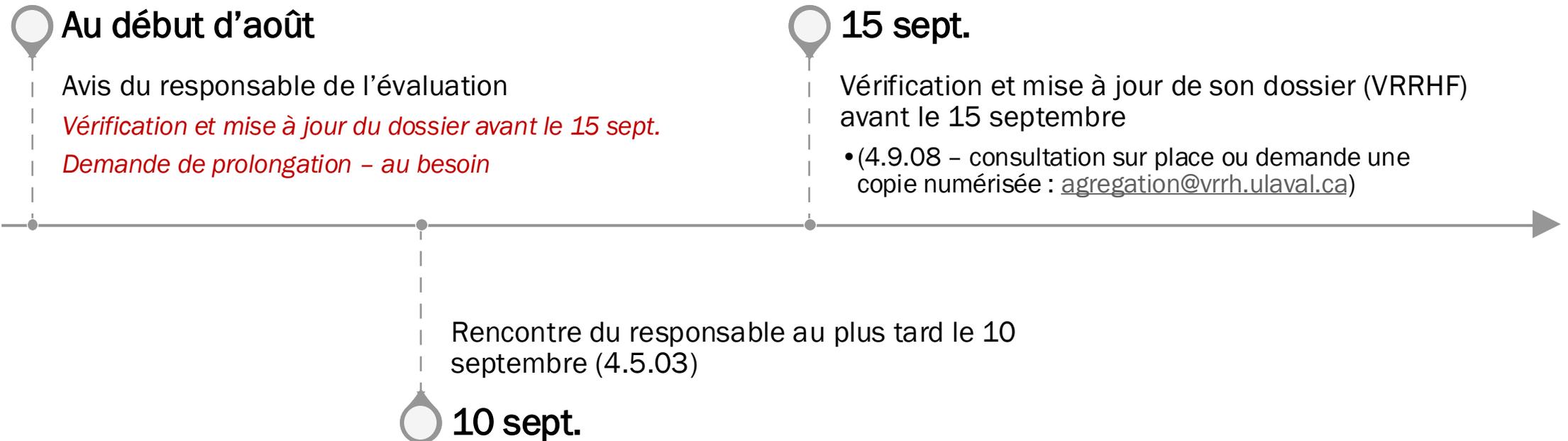
Appréciation des cours (procédure systématique)*

**COVID-19: 1^{er} mai 2020 au 12 aout 2021*



Appréciation de la directrice ou du directeur du centre de recherche (4.5.05)

Résumé du processus



Résumé du Processus...

16 sept.

L'évaluation est faite à partir des seules pièces au dossier

15 oct.

Le responsable vous transmet une copie de sa recommandation et du rapport d'évaluation

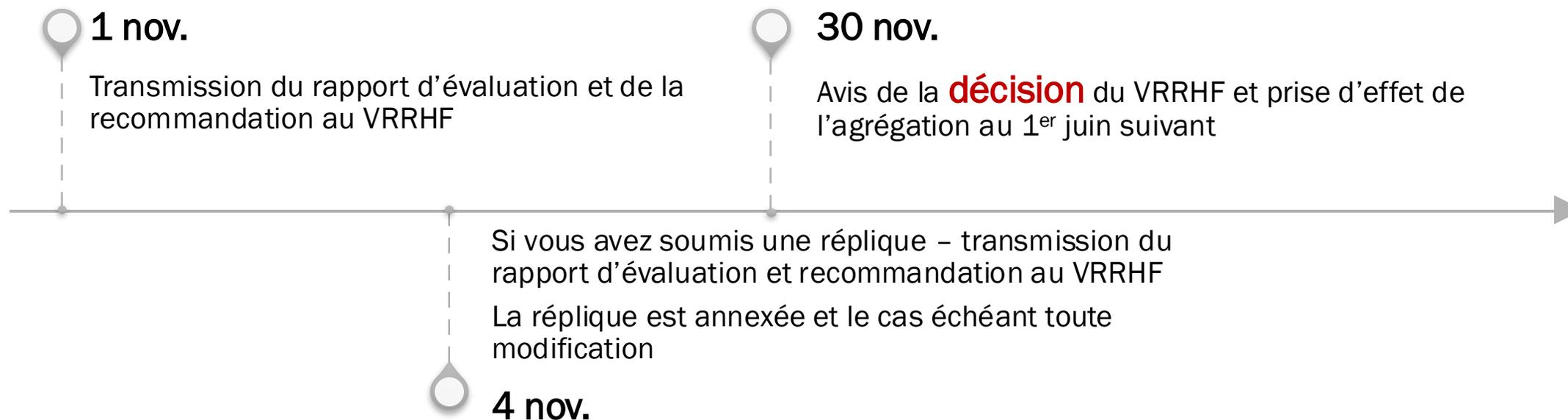
Vous avez **10 jours*** pour formuler une réplique

Réplique au dépôt de toute pièce déposée au dossier par l'employeur entre le 10 et 15 septembre

22 sept.

* Vous pouvez demander l'aide du CACC

Résumé du Processus...



Décision

*Si la décision n'est pas transmise au 30 novembre –
prolongation automatique 1 an au 1^{er} juin*

Si décision positive – Agrégation et permanence au 1^{er} juin

Si décision négative – fin d'emploi au 1^{er} juin

*Peut être contesté par voie de grief (4.7.05) – contactez le
CACC*

Prolongation du contrat

Sur demande (avant le 15 septembre) – prolongation du contrat terminal d'une année (4.4.04 et 4.4.07)

Si absence de **plus** de 2 sessions (parental supplémentaire, de compassion, invalidité, proche aidant) – prolongation du temps d'absence pour que la probation se termine au 31 mai (4.4.08)

Si absence de 1 ou 2 sessions, prolongation d'un an sur demande (4.4.07)

Prolongation du contrat

Sur demande, après un congé de maternité, d'accueil d'un enfant, la probation est prolongée du congé et au besoin, pour une fin de contrat au 31 mai (4.4.09)

Si prolongation en raison d'un congé de cette nature, à l'agrégation, réception d'un montant forfaitaire (écart entre les échelles)

Une année d'ancienneté supplémentaire pour les fins de la titularisation

Ressources disponibles

Convention collective 2023-2027

- Chapitres 4.5 à 4.7 et 4.9
- Chapitre 3.3 (PSO)

Critères de promotion (normes générales ou spécifiques)

- Intranet du VRRHF – sous l'onglet promotion

Guide du SPUL

- Guide de planification (site Web du SPUL)
- CACC : cacc@spul.ca

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Questions ?

cacc@spul.ca

418-656-2955

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339



Le CACC recrute